

**COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 MARS 2023**

**FONCIER - URBANISME**

**DB230316024**

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf mars, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30

Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Aurélie MASSON, Jean-Claude PARDAL.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Océane ROULOT, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Nathalie JACQUEMOND, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT.

Secrétaire de séance : Dorian MAILLET est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Rapporteur : Marguerite BACCAM*

**24 : CONTRAT DE MISSION ENTRE LA COMMUNE ET L'ARCHITECTE CONSEILLER DU CAUE**

La ville de Bourgoin-Jallieu gère chaque année de nombreux dossiers d'autorisation d'urbanisme liés à des projets de constructions privés ou liés à ses propres besoins.

L'instruction requière des compétences en matière d'analyse des projets, en matière architecturale, patrimoniale et d'intégration urbaine. La prise en compte de l'ensemble de ces paramètres doit se faire dès la conception des projets afin de favoriser au mieux leur intégration dans leur environnement. Ainsi depuis 2011, la commune de Bourgoin-Jallieu travaille en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Isère qui dispose de l'expertise nécessaire pour ce type d'analyse. Ce partenariat a largement fait ses preuves et contribue à une meilleure qualité du paysage urbain dans les constructions édifiées sur la commune.

Le 6 mai 2021, le conseil municipal a délibéré et adopté la convention de consultation architecturale et le contrat de mission de l'architecte conseiller pour une durée de 3 ans, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 1<sup>er</sup> avril 2024. Il est rappelé que les permanences de l'architecte conseiller sont éligibles à une subvention du CAUE, dans la limite de 4 permanences par mois.

L'architecte conseiller ayant démissionné fin 2021, une procédure de recrutement a été lancée et un nouvel architecte conseiller membre du CAUE a été retenu, en la personne de Madame Soline BRUSQ, architecte DPLG.

Aussi, il convient de valider le contrat de mission définissant les conditions d'intervention de Madame Soline BRUSQ en tant qu'Architecte Conseiller de la commune.

A noter que les autres termes de la convention de base adoptée lors du conseil municipal du 6 mai 2021 entre le CAUE de l'Isère et la commune de Bourgoin-Jallieu restent inchangés.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'/de:**

- **Valider** le contrat de mission entre la commune de Bourgoin-Jallieu et Mme Soline BRUSQ en tant que nouvelle architecte conseiller ;
- **Solliciter** une aide financière la plus élevée possible auprès du CAUE ;
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Prendre acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Le conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,  
Après en avoir délibéré,  
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le jeudi 16 mars 2023.

Le Maire



Le secrétaire de séance

